



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 102737

Texte de la question

M. Laurent Baumel interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur la gouvernance du futur groupement d'intérêt public - Maison du souvenir de Maillé (Indre-et-Loire). Ce projet de GIP soutenu par l'ensemble des élus communaux, départementaux et régionaux est également fortement porté par les services de l'État. Initialement l'État devait adhérer au GIP. Or il apparaît que ses services déclarent que l'État ne peut pas adhérer à des GIP de ce type. Cette position est difficilement compréhensible dans la mesure où, depuis sa création, la Maison du souvenir est soutenue par l'État (via des contrats aidés et la mise à disposition d'enseignants) et qu'il n'est pas initialement prévu que la participation de l'État augmente dans le cadre de son adhésion au GIP. Par ailleurs, l'argument selon lequel l'État ne peut adhérer à des GIP de ce type est infondé car il est, par exemple, actuellement adhérent au GIP suivants : mission du centenaire de la Grande Guerre et GIP du Champ de bataille de Verdun. Aussi, il le prie de revoir la position de l'État sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère des armées, pour conduire sa politique de mémoire, a limité sa participation à des groupements d'intérêt public (GIP) à des contributions exceptionnelles et temporaires décidées par le Premier ministre, comme ce fut le cas notamment pour le GIP « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale – 1914-2014 ». Pour autant, comme rappelé le 25 août 2016, lors des manifestations commémorant le 72ème anniversaire du massacre de Maillé, le ministère des armées soutient activement les activités déployées par la Maison du Souvenir implantée sur le territoire de cette commune. Membre du réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains, la Maison du Souvenir de Maillé bénéficie en effet régulièrement de l'expertise technique et du concours financier de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des armées, en vue de concrétiser divers projets de valorisation qu'elle souhaite développer.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Baumel](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102737

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1389

Réponse publiée au JO le : [13 juin 2017](#), page 3777